

Direction de
l'environnement

Faits saillants 2012



Montréal 

Table des matières

Engagée pour une métropole durable	3
Gestion des matières résiduelles objectif réduction.....	4
Changements climatiques la lutte continue.....	6
Terrains contaminés vers la réhabilitation du territoire.....	7
Lutte intégrée pour un entretien écologique intégré des terrains municipaux.....	8
Qualité de l'air une amélioration notable.....	9
Qualité des eaux pour un milieu aquatique en santé.....	11
Inspection des aliments la salubrité dans vos assiettes.....	13

La Direction de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal. Pour ce faire, elle sensibilise la population aux enjeux environnementaux, assure la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, agit pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et contrôle la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. La Direction assume auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement. À ce titre, elle développe des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Engagée pour une métropole durable



La Direction de l'environnement a, cette année encore, pris les devants en matière de protection de l'environnement. L'introduction des nouveaux bacs roulants et des bacs montréalais, de même que l'instauration progressive de la collecte des résidus alimentaires

nous permettent d'augmenter la quantité de matières récupérées et de nous rapprocher des objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. En effet, les quantités de matières éliminées ont chuté de 18 % depuis 2008, soit une diminution de 133 000 tonnes de moins de déchets destinés à l'enfouissement.

De même, notre Fonds Énergie nous permet de soutenir les projets écoénergétiques des administrations municipales et d'être proactifs en matière de réduction des gaz à effet de serre. Nos réseaux de suivi et de surveillance des milieux aquatiques, de la qualité de l'air, des rejets industriels et des sols contaminés ainsi que nos mesures de contrôle des pesticides et de veille réglementaire nous permettent de bien cerner les enjeux environnementaux et de proposer des stratégies favorisant le recul de la pollution.

Tous nos gestes convergent vers un même but : faire de Montréal une métropole durable.

Roger Lachance, ing., directeur
Direction de l'environnement

SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE : UN OUTIL PERFORMANT

Le système de gestion environnementale (SGE) permet de développer des outils et des stratégies afin de mettre en place des pratiques durables et de réaliser des projets porteurs et exportables. Dans le cadre d'une réflexion visant à analyser le projet dans son ensemble et à déterminer s'il est toujours approprié, pertinent et efficace, une troisième boucle de gestion environnementale fait présentement l'objet d'une évaluation. Celle-ci intégrera notamment une nouvelle approche basée sur la certification SMEA (Système de management environnemental et d'audit) et le développement de nouveaux outils pour évaluer et améliorer la performance environnementale. La Direction compte travailler sur quatre volets prioritaires : transport, approvisionnement, communication, conformité environnementale et monitoring.



Gestion des matières résiduelles

objectif réduction

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles (2010-2014), dont le principal objectif est de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination. Ce plan est solidement arrimé aux objectifs de recyclage du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Réduction à la source

Par diverses actions, l'agglomération de Montréal encourage les résidents à consommer judicieusement afin de réduire la quantité de matières résiduelles qu'ils produisent. Dans cet esprit, la Direction a soutenu, cette année encore, la Semaine québécoise de réduction des déchets, durant laquelle les Montréalais ont pu profiter d'une formation sur la façon d'accroître la durée de vie de leur matériel informatique, en plus d'assister à une présentation sur la problématique des déchets électroniques.

Écocentres et centres du réemploi

Les sept écocentres de l'agglomération de Montréal sont des sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles destinés aux citoyens de l'île de Montréal. En 2012, les écocentres ont reçu 250 601 visites et 85 748 tonnes de matières résiduelles, dont 63 % ont pu être récupérées.

Depuis 2011, des entreprises spécialisées dans le réemploi s'occupent de la vente des articles réutilisables à l'extérieur des écocentres, à l'exception de celui de l'écocentre LaSalle où il est possible d'acheter des matériaux de construction et de rénovation usagés à un prix raisonnable.

Nouveaux outils de collecte

De 2009 à 2012, plus de 294 000 bacs roulants (240 et 360 litres) ont été distribués dans les immeubles résidentiels de 8 logements et moins de la majorité des villes de l'agglomération de Montréal, en remplacement du bac traditionnel. Ainsi, les matières recyclables sont recueillies au moyen de bacs roulants dans 70 % des logements.

Un nouveau bac a également été conçu en remplacement du bac traditionnel de 64 litres pour les endroits où le bâti urbain ne permet pas l'utilisation des bacs roulants. Plus de 270 000 de ces bacs montréalais sont actuellement distribués dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

Appareils issus des technologies de l'information et des communications (TIC)

Depuis juillet 2011, le règlement intégrant l'approche de responsabilité élargie des producteurs confère aux entreprises la responsabilité de gérer les matières résiduelles liées à certains produits. Dans ce nouveau contexte, l'agglomération de Montréal continue de recevoir les appareils issus des TIC dans ses écocentres et les remet ensuite à l'organisme représentant les entreprises (ARPE-Québec) pour qu'il les recycle. En 2012, plus de 1 465 tonnes d'appareils ont été récupérées, soit une augmentation de 67 % par rapport à 2009.



La récupération des matières résiduelles en 2012

- Récupération de 37 % des matières résiduelles générées sur le territoire de l'agglomération, soit 357 586 tonnes sur un total de 970 473 tonnes
- Collecte de 173 047 tonnes de matières recyclables, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2008 (le taux de récupération est de 58 %)
- Collecte de 38 785 tonnes de matières organiques, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2008 (le taux de récupération est de 11 %)
- Collecte de 140 388 tonnes de résidus de construction résidentiels et d'encombrants, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2008 (le taux de récupération est de 58 %)
- Récupération de 3 360 tonnes de résidus domestiques dangereux (dont 75 % proviennent des écocentres), soit une augmentation de 6 % par rapport à 2008 (le taux de récupération est de 58 %)
- 250 601 visites et 85 748 tonnes de matières résiduelles déposées dans les 7 écocentres de l'agglomération

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- Analyse de plus de 170 résultats liés au suivi environnemental du Complexe environnemental de Saint-Michel et à la caractérisation de l'air

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Pour accroître la quantité de RDD récupérés, des ententes ont été renouvelées pour recueillir sans frais des piles, du propane, des TIC et des peintures dans les écocentres. De plus, un nouveau contrat de trois ans pour la collecte itinérante des RDD et la collecte dans les cours de voirie municipale a également été octroyé. On note que cette dernière a pris de l'ampleur avec une augmentation de 76 % des quantités recueillies de 2008 à 2012. De plus, 14 arrondissements et villes liées bénéficient maintenant de ce service.

Expansion de la collecte des matières organiques

Des secteurs des arrondissements d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Verdun, du Plateau-Mont-Royal et de la ville de Westmount proposent maintenant la collecte de résidus alimentaires à leurs résidents. Par ailleurs, les villes liées de Dollard-Des Ormeaux et de Kirkland se sont jointes à celles de Côte-Saint-Luc, de Dorval et de Pointe-Claire pour offrir la collecte combinée des résidus alimentaires et des résidus verts. Cette année, 34 050 logements ont pu profiter de ces services.

Implantation des centres de traitement de matières organiques

Afin de recycler un maximum de matières organiques et de les détourner de l'enfouissement, l'agglomération de Montréal construira cinq centres de traitement sur son territoire : deux centres de biométhanisation, un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères et deux centres de compostage. À la suite des consultations tenues en 2011 et 2012 et du dépôt d'un rapport favorable de l'Office de consultation publique de Montréal, la Ville a modifié le zonage des sites choisis pour les centres de biométhanisation des secteurs est et sud ainsi que pour le centre pilote de prétraitement afin qu'il soit compatible avec les projets de centres de traitement.

Des études ont permis d'identifier les marchés potentiels pour le compost et d'envisager la possibilité de récupérer les matières organiques provenant de quelques industries, commerces ou institutions de manière à ce que les centres fonctionnent à plein régime. Enfin, une troisième étude sur la caractérisation des matières organiques triées à la source permettra une conception mieux adaptée des centres de traitement.

Réhabilitation du Complexe environnemental de Saint-Michel

La conversion du site d'enfouissement de déchets de l'ancienne carrière Miron en gigantesque parc s'est poursuivie en 2012. Environ 60 des 72 hectares sont maintenant recouverts et réhabilités. Situé au cœur de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel, avec une superficie de 192 hectares, est en voie de devenir le deuxième plus grand parc urbain de Montréal après le parc du Mont-Royal.

Les biogaz issus de la décomposition des matières organiques enfouies dans cet ancien dépotoir sont captés et convertis en électricité, qui sera utilisée pour chauffer des bâtiments connexes au Complexe. En 2012, les réseaux ont capté 73,3 millions de mètres cubes de biogaz, dont le méthane, ce qui correspond à une réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 376 375 tonnes éq. CO₂. Nous avons augmenté de 1,8 % la quantité de biogaz soutirés. La concentration moyenne de méthane, établie à 37,5 %, est stable par rapport à 2011.

Au cours de l'été 2012, le Complexe s'est doté d'un puits de captage durable du condensat (la portion liquide dans les conduites de biogaz) jumelé à un lampadaire doté d'un système d'énergie solaire et éolienne afin d'alimenter les instruments et la pompe du puits de condensat.

Changements climatiques

la lutte continue

Afin de diminuer son empreinte écologique sur la planète et de protéger l'équilibre climatique, la Ville de Montréal s'est engagée à mesurer et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les services municipaux et par la collectivité.

Inventaire des émissions de GES corporatives de l'agglomération de Montréal

Pour réaliser l'inventaire 2010 des émissions de GES corporatives de l'agglomération de Montréal, l'équipe de projet a entrepris de colliger les données des activités des services centraux, des 19 arrondissements et des 14 villes reconstituées, notamment la consommation d'énergie des bâtiments et des véhicules.

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise

L'équipe de projet a commencé l'inventaire 2009 des émissions de GES de la collectivité montréalaise attribuables aux secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel, au transport, aux matières résiduelles, à l'agriculture ainsi qu'aux solvants et aux autres produits.

Un inventaire sera également réalisé pour 1990 afin d'analyser l'évolution des GES. En effet, l'objectif de réduction de 30 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 s'appuie sur les valeurs de 1990.

Adaptation aux changements climatiques

Une évaluation des répercussions potentielles des changements climatiques à l'échelle de l'agglomération de Montréal a été entamée en 2012 à partir des projections climatiques et d'autres résultats du consortium de recherche Ouranos. L'analyse des risques et des vulnérabilités propres au contexte montréalais a également été entreprise dans le cadre d'un partenariat avec la Division de la planification urbaine et le Centre de la sécurité civile de la Ville de Montréal. Grâce à cette importante collaboration, les principes de l'adaptation aux changements climatiques seront au cœur des différents plans et politiques élaborés par chaque entité.

Fonds Énergie

Depuis sa création en 2008, le Fonds Énergie appuie les projets municipaux favorisant l'efficacité énergétique qui ont entraîné des économies d'énergie annuelles d'environ 600 000 \$ et une réduction des émissions de GES de plus de 1 525 tonnes éq. CO₂. En 2012, il a financé des travaux aux aréas Doug-Harvey (arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce) et Clément-Jetté (arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve) ainsi que le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow (arrondissement de Lachine).

Terrains contaminés

vers la réhabilitation du territoire

Héritage de l'ère industrielle, la contamination des sols est souvent un frein à la réutilisation de certains sites. Pionnière de la gestion des terrains contaminés, la Ville de Montréal a révisé les lignes directrices pour valoriser ses terrains et régir les travaux qui y sont entrepris. La Direction veille au respect de ces règles et à l'optimisation de la gestion des sols contaminés.

Programme ClimatSol

En 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a alloué à la Ville de Montréal une enveloppe globale de 25 M\$ pour financer des projets de caractérisation ou de réhabilitation de terrains contaminés. En 2012, 33 demandes de remboursement totalisant 2,1 M\$ ont été traitées dans le cadre de ce programme. Par ailleurs, des discussions pour poursuivre le programme jusqu'en 2015 sont en cours.

Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

En collaboration avec les propriétaires des terrains adjacents au PEPSC, le MDDEFP et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc., d'importantes avancées sur la réhabilitation se sont poursuivies sur le site de cet ancien dépotoir. Étant donné la complexité du projet, la Ville de Montréal a conclu une entente avec le gouvernement du Québec pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin de trouver une solution efficace, globale et commune à la réhabilitation de ce terrain.

De plus, les résultats du projet de recherche de phytoremédiation mené par l'Institut de recherche en biologie végétale au cours des trois dernières années se sont révélés très intéressants. Les saules irrigués avec de l'eau souterraine contaminée à l'azote ammoniacal ont permis d'enlever ce contaminant à petite échelle.

Un contrat de trois ans a également été octroyé pour récupérer les hydrocarbures au mur d'interception près du pont Victoria et aux estacades installées dans le fleuve.



Lutte intégrée

pour un entretien écologique intégré des terrains municipaux

Nous œuvrons à renforcer la gestion écologique des espaces verts grâce à des méthodes de lutte intégrée et sensibilise les citoyens au jardinage écologique. La lutte intégrée consiste à contrôler la présence d'espèces nuisibles (insectes, plantes, arbustes) en combinant des mesures biologiques, physiques, chimiques ou culturales. Le recours aux pesticides est ainsi évité ou limité.

Utilisation encadrée des pesticides

Conformément à la *Loi sur les pesticides* (L.R.Q., chapitre P-9.3) et à ses règlements afférents, la Direction s'assure que l'achat et l'emploi de pesticides d'usage commercial par la Ville respectent des règles strictes. Par exemple, l'utilisation de ces produits dans le cadre d'activités municipales est effectuée ou supervisée par des employés certifiés.

Contrôle des mauvaises herbes

Un projet entrepris en 2011 s'est poursuivi sur le terre-plein du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour déterminer si certains mélanges de semences de vivaces indigènes peuvent diminuer la présence de mauvaises herbes tout en favorisant la diversité biologique et en réduisant le nombre de tontes nécessaires. Les résultats obtenus incitent à poursuivre l'expérimentation.

Contrôle du puceron du tilleul

Dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Direction a tenté d'effectuer un contrôle physique des fourmis par l'installation de bandes collantes sur les troncs et à relâcher des larves de coccinelles *Adalia bipunctata* pour contrôler les populations de pucerons dans les arbres infestés. Les résultats de cette expérience permettront de revoir les paramètres du projet et le site à l'étude en 2013.



Qualité de l'air

une amélioration notable

La Direction joue un rôle de premier plan pour contrer la pollution atmosphérique. Son réseau de surveillance et ses interventions en matière de réglementation permettent de déterminer la nature et l'étendue de la pollution afin de recommander certaines interventions.

Surveillance de la qualité de l'air : une année record

Les stations d'échantillonnage du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) mesurent les différents polluants atmosphériques pour dresser un indice de la qualité de l'air en temps réel. En 2012, le RSQA a enregistré seulement 49 jours de mauvaise qualité de l'air due à la présence de particules fines ($PM_{2,5}$), un record depuis 2007, la moyenne depuis 2008 étant de 67 jours par an.

De ce nombre, seuls 15 épisodes de smog ont été répertoriés, et aucun en juin, en juillet et en août malgré les températures élevées. Cela confirme la prépondérance du smog hivernal, un constat qui se dégage depuis 2008.

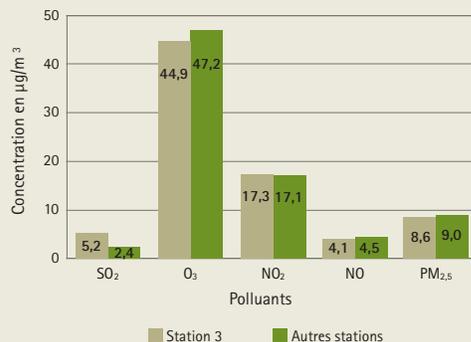
La qualité de l'air s'améliore également dans l'est de Montréal : les concentrations de dioxyde de soufre, de sulfure d'hydrogène et de benzène sont à leur plus bas niveau depuis 12 ans.

Nouveaux équipements, meilleure expertise

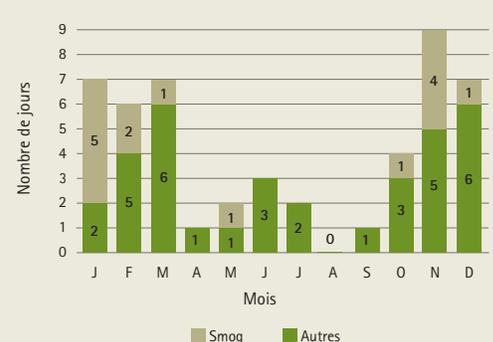
Le système d'acquisition des données des stations d'échantillonnage du réseau utilise désormais la technologie sans fil pour transmettre les données d'analyse à une base de données centrale. À noter que les résultats des mesures effectuées par le RSQA sont également utilisés dans le cadre de projets de recherche effectués par Hydro-Québec, Environnement Canada et Santé Canada.

Quelques stations choisies de manière stratégique ont également accueilli de nouveaux analyseurs afin d'obtenir plus de renseignements sur certains polluants. C'est le cas, notamment, de la station 99, située à Sainte-Anne-de-Bellevue, où un analyseur de dioxyde de soufre (SO_2) en continu a été installé afin de mesurer la concentration de ce polluant provenant de l'Ontario et du nord-est des États-Unis.

Comparaison de la qualité de l'air dans l'est de Montréal avec le reste de l'île en 2012



Jours de mauvaise qualité de l'air à Montréal en 2012 dus aux particules fines ($PM_{2,5}$)



LÉGENDE

SO_2 : dioxyde de soufre
 O_3 : ozone
 NO : monoxyde d'azote
 NO_2 : dioxyde d'azote
 $PM_{2,5}$: particules fines

SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION

La Direction a participé aux activités menées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, notamment :

- ▶ en prenant part aux téléconférences du comité de gestion de l'air (AMC) et au développement du nouveau système pancanadien de gestion de la qualité de l'air (SGQA);
- ▶ en répondant au sondage de l'AMC sur l'adéquation des réseaux locaux de surveillance de la qualité de l'air face aux futurs besoins du SGQA;
- ▶ en adressant des commentaires au MDDEFP concernant les exigences relatives aux raffineries de pétrole (EBEI/BLIERS) afin qu'elles tiennent compte des installations du territoire et de la réglementation existante;
- ▶ en participant aux téléconférences du groupe de travail sur les émissions atmosphériques (EWG) et en répondant au sondage sur les pratiques en matière d'inventaire des émissions atmosphériques et sur les besoins découlant du nouveau SGQA.

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

Air ambiant

- ▶ 11 000 résultats d'analyses

Contrôle des rejets industriels

- ▶ 600 analyses d'émissions atmosphériques

À LA DIVISION DU CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

Prélèvements d'émissions

- ▶ 85 caractérisations des émissions atmosphériques de sources fixes
- ▶ 93 jours consacrés à la surveillance des prélèvements demandés aux entreprises
- ▶ 38 échantillons de produits pétroliers pour vérifier le respect de la teneur en soufre

Plaintes, poursuites et amendes

- ▶ 1 122 plaintes de citoyens
- ▶ 264 avis signifiés exigeant des correctifs
- ▶ 8 nouvelles poursuites déposées et 13 dossiers réglés dont 10 condamnations

Permis

- ▶ 102 permis délivrés pour des projets d'épuration
- ▶ 359 permis temporaires délivrés pour des chantiers de construction ou de rénovation

Qualité des plans d'eau pour un milieu aquatique en santé

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

Eau potable

- 71 000 analyses chimiques et microbiologiques

Suivi réglementaire des paramètres normés des cinq réseaux de distribution d'eau potable

- 3 500 analyses de plomb, de cuivre, de zinc, de fer, d'antimoine et de cadmium

Eaux usées

- 22 000 analyses, dont 257 analyses de substances gazeuses, pour les stations d'épuration des eaux usées
- 34 000 analyses dans le cadre de l'application réglementaire

Piscines et pataugeoires

- 12 000 analyses en laboratoire ou sur place

Suivi du milieu aquatique

- 29 000 analyses physico-chimiques et microbiologiques

Le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) a poursuivi ses échantillonnages dans les différents cours d'eau de l'île afin de dresser un bilan de l'état général de la qualité des plans d'eau à Montréal. Ces données permettent de cerner les secteurs problématiques où il faut améliorer et accentuer les actions d'assainissement déjà amorcées.

Des conditions météorologiques chaudes et sèches

À l'été 2012, les précipitations ont été de 10 % inférieures à la moyenne des 15 dernières années et les niveaux d'eau, plus bas que la normale dans le port de Montréal, dans le fleuve Saint-Laurent et dans le lac des Deux Montagnes.

COURDO (plans d'eau limitrophes) : la qualité des eaux de la rivière des Prairies s'améliore

Comparativement aux dernières données datant de 2002, la qualité de l'eau prélevée aux stations de la rivière des Prairies s'est nettement améliorée. Des mesures supplémentaires dans la zone d'influence des rejets de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte ont permis de mieux documenter cette section du fleuve Saint-Laurent.

QUALO (berges et rives) : près de 100 % des stations propices à la baignade par temps sec

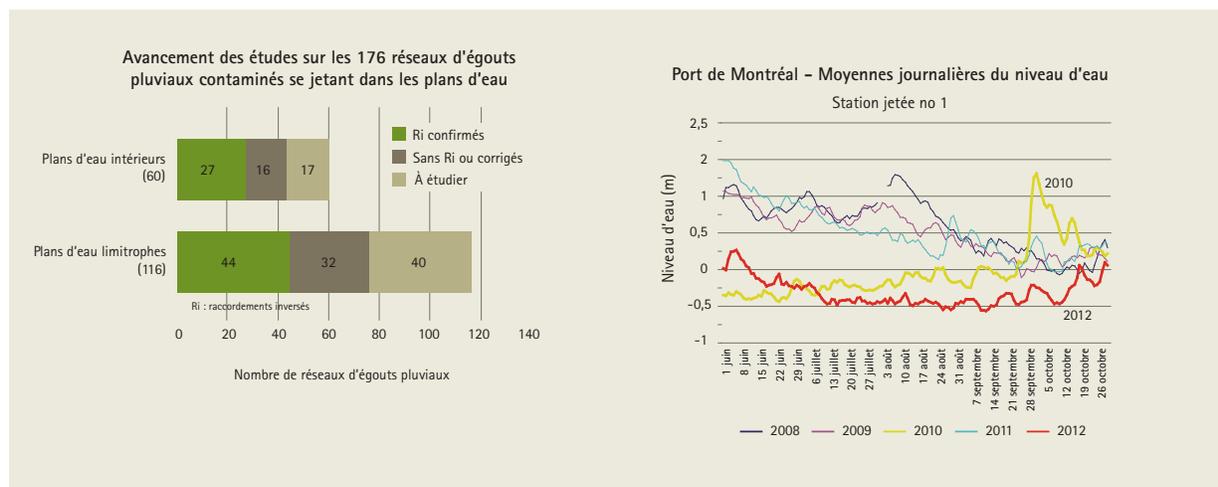
Après plus de 10 ans de suivi, l'île de Montréal est en voie de récupérer les usages possibles liés à l'eau. En effet, par temps sec, c'est-à-dire lorsqu'il y a absence de précipitations depuis 60 heures, 94 % des stations, soit 90 des 96 stations, présentaient une contamination inférieure au critère de 200 COLI régissant les eaux de baignade.

RUISSO (ruisseaux et plans d'eau intérieurs) : une tendance à la détérioration

Les stations d'échantillonnages démontrent que la qualité de l'eau s'est globalement détériorée pour 14 d'entre elles par rapport à l'an dernier. Par contre, la qualité s'est améliorée pour 7 stations et est demeurée stable pour 28 des 49 stations.

PLUVIO (réseaux d'égout pluviaux) : un premier dépistage des réseaux contaminés

L'étude des 13 réseaux pluviaux contaminés de la ville de Pointe-Claire et de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a été complétée. De plus, les exutoires des 55 réseaux pluviaux alimentant les ruisseaux Denis et Bertrand ont été échantillonnés, et, de ceux-ci, 20 réseaux contaminés ont été étudiés en détail. En tout, plus de la moitié des 176 réseaux pluviaux posant problème ont été examinés.



À LA DIVISION DU CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

Prélèvements d'eaux usées

- ▶ 830 échantillons lors de visites d'établissements et 235 échantillons dans le réseau d'égout

Assainissement des eaux usées

- ▶ Étude de 210 rapports de caractérisation provenant d'établissements industriels
- ▶ Étude de près de 58 programmes de mise en conformité d'entreprises

Plaintes, poursuites et amendes

- ▶ 242 plaintes de citoyens
- ▶ 196 avis signifiés exigeant des correctifs
- ▶ 1 nouvelle poursuite déposée et 21 dossiers réglés dont 8 condamnations

Permis et autorisations

- ▶ 13 permis de déversement accordés
- ▶ 111 entreprises autorisées à rejeter leurs eaux usées dans les égouts municipaux

SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION

Nouvelles normes de rejet du Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal

L'entrée en vigueur des nouvelles normes de rejet a nécessité le développement d'outils d'application et de suivi, l'étude de certains paramètres (HAP, NP-NPE, azote ammoniacal, azote total Kjeldhal), l'analyse des résultats de caractérisation, l'évaluation de la conformité des établissements caractérisés, l'élaboration de stratégies d'intervention pour les différents paramètres ainsi que l'adaptation du processus des poursuites judiciaires. Par ailleurs, la demande de modification des normes d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) faite à la Communauté métropolitaine de Montréal en 2011 a donné lieu à une consultation publique sur un projet de règlement modifié.

Rejets dans les ouvrages d'assainissement et les cours d'eau

Après avoir reçu l'aval du MDDEFP en décembre 2012, certains articles du Règlement RCG 08-041-1 portant sur les permis de déversement d'eaux usées industrielles et des boues de fosses septiques ont été promulgués le 24 janvier 2013.

Rappelons que le Règlement reprend certaines dispositions des règlements 87, 129 et 145 qui ont été abolis. Ces changements ont nécessité l'adaptation des outils, notamment pour le processus des poursuites judiciaires.

Rétention des eaux pluviales sur la propriété privée

La Direction a analysé et commenté le projet de règlement du Service de l'eau sur la rétention des eaux pluviales sur la propriété privée. Elle a notamment souligné les répercussions que pourrait avoir ce projet sur la réglementation des rejets industriels et sur les activités de gestion des terrains contaminés.

Inspection des aliments

la salubrité dans vos assiettes

En vertu d'une entente conclue avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Direction doit s'assurer que toute nourriture destinée à la consommation sur le territoire de l'agglomération montréalaise respecte les lois et les règlements provinciaux et fédéraux applicables au domaine alimentaire.

En 2012, de nombreux échanges ont eu lieu avec le MAPAQ en vue de renouveler l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments pour les années 2013 à 2015.

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

Analyse des aliments

- ▶ Plus de 18 000 analyses microbiologiques et chimiques

Activités réalisées

- ▶ 10 747 inspections (établissements permanents et installations temporaires)
- ▶ 2 239 infractions à la réglementation (1 527 avis d'infraction, 226 poursuites judiciaires et 58 fermetures complètes ou partielles d'établissements de 5 jours ou moins)
- ▶ 1 815 plaintes traitées, dont 433 déclarations de toxi-infections alimentaires ou d'allergies impliquant 1 487 personnes
- ▶ 132 dossiers de rappels traités nécessitant 308 inspections
- ▶ 49 enquêtes menées à la demande du MAPAQ ou de l'Agence canadienne d'inspection des aliments
- ▶ 61 inspections de vérification de la conformité de l'étiquetage des produits
- ▶ 3 707 prélèvements d'échantillons d'aliments et écouvillonnages



POUR PORTER PLAINTÉ EN CE QUI A TRAIT À LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU OU D'ALIMENTS

Toute personne ayant été témoin d'actes ou de pratiques contrevenant aux règlements en vigueur sur le territoire montréalais à propos de la qualité de l'air et de l'eau peut porter plainte en communiquant par téléphone avec la Division du contrôle des rejets industriels, au 514 280-4330.

Toute personne s'étant trouvée indisposée à la suite de l'ingestion d'aliments ou ayant été témoin de pratiques ou de conditions d'insalubrité dans un établissement alimentaire est invitée à communiquer avec la Division de l'inspection des aliments en téléphonant au 514 280-4300 ou en formulant une plainte à l'adresse ville.montreal.qc.ca/inspectiondesaliments.

PRODUCTION ET GRAPHISME

Direction de l'environnement
Service des infrastructures, du
transport et de l'environnement
Direction des communications
Ville de Montréal
000740-12624

PHOTOGRAPHIES

Ville de Montréal

DÉPÔT LÉGAL

3^e trimestre 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada, 2013
ISSN : 1923-760X (version électronique)